

**LES INDUSTRIES DU PLÂTRE
UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE DANS LA GESTION DURABLE
DES DÉCHETS DE PLÂTRE**

Chaque année, le bâtiment génère en France plus de 30 millions de tonnes de déchets. Le Grenelle de l'environnement, comme la directive-cadre européenne "déchets", vise à améliorer la gestion des déchets issus du BTP et favoriser le recyclage. Depuis 2006, les déchets de plâtre ne sont plus admis dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), sauf de manière diluée non volontairement et doivent être stockés dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en alvéole spécifique ou dans une alvéole mono-matériau existante.

Afin de limiter l'enfouissement et d'élargir les possibilités de valorisation du plâtre, les Industries du Plâtre se sont engagées depuis plusieurs années à contribuer à une gestion durable des déchets des produits à base de plâtre tout au long de leur cycle de vie.

Dans ce cadre, les Industries du Plâtre développent des filières de valorisation des déchets à base de plâtre en s'appuyant sur la charte environnementale mise en place en 2008.

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE : UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Les Industries du Plâtre ont mis en place une charte, document partenarial, dont les objectifs environnementaux sont les suivants :

- Encourager la prise en compte, dès la conception des produits, d'éléments permettant la réduction des déchets tout au long du cycle de vie des produits.
- Poursuivre la réduction du volume des déchets inhérents à la production de produits à base de plâtre dans les conditions normales de fonctionnement des usines.
- Sensibiliser et former les différents acteurs de la filière construction, notamment les entreprises du BTP, à la réduction des déchets générés sur les chantiers de construction.
- Développer la filière recyclage en élargissant l'accès aux ateliers de recyclage déjà existants et en explorant de nouvelles voies de valorisation.
- Préconiser l'enfouissement, en installation de stockage uniquement, pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux dont la valorisation est techniquement impossible et/ou économiquement non envisageable de manière caractérisée.

VALORISATION DES DÉCHETS : LES PREMIERS RÉSULTATS

Dans le cadre de la charte, les Industries du Plâtre ont créé des filières de valorisation des déchets à base de plâtre. Ces filières s'organisent au niveau régional autour de différents acteurs : des collecteurs, des plates-formes de tri et des ateliers de recyclage.

Les Industries du plâtre ont développé la collecte des déchets en concluant des partenariats avec plus d'une vingtaine de collecteurs en Rhône-Alpes et dans les départements limitrophes ainsi qu'en Ile-de-France. La collecte s'organise autour de différents canaux :

- mise à disposition de bennes dans les déchetteries,
- signature de contrats cadre déchets avec les grands du BTP avec option tri du plâtre,
- mise en place de tournées de collectes sélectives.

Le recyclage du gypse dans la fabrication de nouveaux produits exige un tri particulièrement précis des déchets afin de respecter les règles de qualité auxquelles sont soumises les usines de production. Des accords ont donc été signés avec plus de 20 plates-formes de tri afin de rejeter la présence de corps étrangers (métal, plastique, isolant, béton...) et ainsi de pouvoir procéder au recyclage du plâtre.

Les déchets propres de produits à base de plâtre issus de construction ou de déconstruction sélective peuvent ensuite être recyclés dans la fabrication des produits comme le sont déjà depuis 15 ans les rebuts de fabrication. Les usines des sociétés membres du syndicat des Industries du Plâtre sont, dans leur majorité, équipées pour recycler les déchets propres de produits à base de plâtre (plaques de plâtre et carreaux de plâtre) non souillés ou contaminés. Grâce à la mise en place de ces filières, les Industries du Plâtre ont ainsi permis de traiter, en 6 mois, plus de 10 000 tonnes de déchets.

VALORISATION DES DÉCHETS : VERS DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENT

Au vu de ces premiers résultats prometteurs, les Industries du Plâtre ont décidées de renforcer leurs actions en :

- développant les partenariats en région avec les collecteurs, les plates-formes de tri et les ateliers de recyclage.
- étudiant la faisabilité de recycler d'autres produits à base de plâtre tel que les complexes de doublage.
- soutenant les projets HQE[®] qui permettent de travailler en partenariat avec la maîtrise d'œuvre, les artisans et les entreprises pour prévoir, dès la conception des ouvrages, le recyclage des chutes de plaques de plâtre.

LES INDUSTRIES DU PLÂTRE
3, rue Alfred Roll 75017 Paris
www.lesindustriesduplatre.org

Service de presse : CLC Communications
6, rue de Rome 75008 Paris – Tél. : 01 42 93 04 04 – Fax : 01 42 93 04 03
Gilles Senneville (g.senneville@clccom.com) ou Christelle Maupetit (c.maupetit@clccom.com)